

N° 561

---

# SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat le 17 avril 2026

## PROJET DE LOI

REJETÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
APRÈS ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE,

*portant transposition de l'avenant n° 3 du 25 février 2026 au protocole  
d'accord du 10 novembre 2023 relatif à l'assurance chômage,*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

À

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

*(Envoyé à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une  
commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)*

*L'Assemblée nationale a rejeté le projet de loi dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Sénat : 470, 488, 489 et T.A. 80 (2025-2026).**

**Assemblée nationale (17<sup>e</sup> législature) : 2619, 2633 et T.A. 274.**



### **Article unique**

La deuxième phrase de l'article L. 5422-2 du code du travail est complétée par les mots : « ou de ce que les intéressés relèvent du 2° du I de l'article L. 5422-1 ».